



DEL_2022_148
Finances et Commande
Publique
Nomenclature : 7.1.1

**BUDGET PRINCIPAL -
DECISION
MODIFICATIVE N° 1**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 28 juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI

Présents : 26

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, Mme ARNAUD, M. BLANC, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

Représentés(es) : 7

M. MARECHAL par Mme AMALLOU
Mme GUTIEREZ par M. BLANC
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme DAVID-GITTON par Mme BOUCLET
Mme ROUBY par M. BERNE
M. MARROSU par M PADUANO
M. MICHEL par Mme BOMPARD

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	26	33	26	0	7

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL_2022_88 du 28 mars 2022 relative à l'adoption du Budget Primitif du Budget Principal de la commune de Bollène,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires sur le Budget Principal 2022, visant à adapter les moyens aux besoins, ainsi qu'il suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Objet	Montant en €
Dépenses Réelles		
011	Charges à caractère général	172 220,00
65	Autres charges de gestion courante	35 170,00
68	Dotations aux provisions	9 600,00
Dépenses d'ordre		
023	Virement à la section d'investissement	-67 798,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		149 192,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Objet	Montant en €
Recettes Réelles		
70	Produits des services	57 000,00
74	Dotations et participations	69 192,00
77	Produits exceptionnels	23 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		149 192,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Objet	Montant en €
Dépenses Réelles		
20	Immobilisations incorporelles	114 830,00
204	Subvention d'investissement	23 750,00
21	Immobilisations corporelles	66 185,00
23	Immobilisations en cours	120 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		324 765,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Objet	Montant en €
Recettes Réelles		
13	Subventions reçues	392 563,00
Recettes d'ordre		
021	Virement de la section de fonctionnement	-67 798,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		324 765,00



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la décision modificative n° 1 du Budget Principal 2022 de la commune de Bollène, équilibrée par section, en dépenses et en recettes, aux conditions énoncées ci-dessus,
- de modifier le Budget Principal 2022 de la commune de Bollène comme précisé ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :

M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS

Pour(s) :

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme DAVID-GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

DECIDE

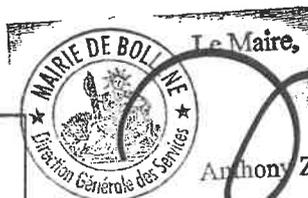
- d'adopter la décision modificative n° 1 du Budget Principal 2022 de la commune de Bollène, équilibrée par section, en dépenses et en recettes, aux conditions énoncées ci-dessus,
- de modifier le Budget Principal 2022 de la commune de Bollène comme précisé ci-dessus.

Reçu en Préfecture le : 11/07/22

Affiché le : 08/07/22

Notifié le :

Exécutoire le :



Anthony ZILIO

Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 – 84505 Bollène Cedex

Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr

